



2025 - 2026

HORAIRES ET AUTORISATION DE SORTIE Petit Collège

Pour assurer la sécurité des élèves, il est important de rappeler quelques règles essentielles pour les entrées-sorties des enfants du Petit Collège.

RAPPEL Ouverture des portes : le matin à **8h10** l'après-midi à **13h30**

Sorties : à midi 12h – 12h10 le soir 16h25 – 16h35

Merci de bien respecter ces horaires.

Attention !

Aux sorties de **12h** et de **16h25**, chaque enfant attend **devant le portail** la personne qui vient la chercher. Lorsqu'elle part, elle se signale auprès de la personne qui surveille la sortie.

Tous les parents, grands-parents, nounous viennent chercher leur enfant **au portail**.

Aucune élève n'attend seule au bord du trottoir, près des bancs, du square et autres lieux.

Et pour gérer au mieux cette sortie, nous vous remercions de respecter un espace dégagé devant l'école pour le passage des enfants, de leur trottinette et de leur bicyclette.

- **Pour les élèves qui partent seules à la maison**, merci de remplir le bulletin ci-joint. Nous insistons pour que ces enfants partent à **16h25 précises** et ne restent pas jouer dans la cour. Si, **occasionnellement**, votre fille doit rentrer **seule**, merci de nous en informer par un mot sur le carnet de correspondance.

✂.....

SAINTE-MARIE DE NEUILLY

***A rapporter au professeur pour mardi 2 septembre 2025 aux « portes ouvertes »
Pour les élèves qui partent seules à la maison***

Monsieur et/ou Madame

autorise (nt) leur fille

classe de à rentrer **seule** à la maison.

(Entourer les jours)

✓ À 12 h :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
✓ A 16h25 :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	

Date et signature :